



Restructuration scolaire

Mon choix ? La CSN !

Votes dans les régions de Blainville / Deux Montagnes et Trois-Rivières

Même si elle est achevée du côté patronal, la restructuration des commissions scolaires du Québec n'est toujours pas terminée pour six groupes d'employé-es des commissions scolaires des régions de Blainville / Deux Montagnes et de Trois-Rivières.

UN ENGAGEMENT SÉRIEUX

Quelque 340 employé-es de trois commissions scolaires de la région **Blainville / Deux Montagnes** et 300 autres employé-es de trois commissions scolaires de **Trois-Rivières** devront en effet choisir à scrutin secret, dans quelque temps, le syndicat qui les représentera auprès de leur nouvel employeur. Donner son adhésion à une organisation syndicale est un engagement très sérieux qui aura des répercussions sur nos conditions de vie et sur l'organisation quotidienne du travail. Aussi, la CSN et la FEESP-CSN, qui représentent plus de 10 000 employé-es du soutien scolaire au Québec, ont préparé ce journal afin de bien informer les employé-es des commissions scolaires de Blainville / Deux Montagnes et Trois-Rivières en vue des prochains votes d'allégeance syndicale.



Photos : Agence Stock - Horacio Paone

La CSN : l'interlocuteur valable



De toute époque, la **Fédération des employées et employés de services publics de la CSN** (FEESP-CSN) s'est imposée comme la principale voix des syndiqué-es du soutien scolaire

au Québec. Les exemples démontrant en effet que la FEESP-CSN est l'interlocuteur valable pour représenter les employé-es des commissions scolaires ne manquent pas.

La restructuration scolaire : la FEESP-CSN y a vu !

La façon d'agir de la Fédération dans le dossier de la restructuration scolaire illustre très bien le souci constant que celle-ci porte aux intérêts de tous les employé-es des commissions scolaires. D'ailleurs, la CSN et sa Fédération ont entamé la restructuration scolaire fortes d'une grande expertise. La CSN et la Fédération, en effet, n'en étaient pas à leur

première restructuration scolaire. Depuis les années 70, celles-ci se sont impliquées dans les intégrations des commissions scolaires Manicouagan et Bersimis, Valleyfield, Vallée de la Matapédia, Laurentides, Pierre-Neveu et Haute-Gatineau, L'industrie, Le Gardeur, L'Amiante, Disraeli, Bois-Francs, Châteauguay et Moisson.

À LA SUITE DE L'ANNONCE DE NOUVELLES RESTRUCTURATIONS SCOLAIRES AU QUÉBEC, LA FEESP-CSN Y A VU !

C'est ainsi qu'en **décembre 1985**, la **FEESP-CSN en est arrivée à une entente avec les représentant-es du ministère de l'Éducation du Québec et de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec**. Cette entente sur la restructuration scolaire prévoyait :

- ✓ la garantie d'un poste dans une même classe d'emploi avec le même nombre d'heures ;
- ✓ la possibilité de déplacer un-e plus jeune employé-e sur son territoire municipal dans une même classe d'emploi ;
- ✓ le respect de l'ancienneté dans les nouvelles commissions scolaires ;
- ✓ un moratoire intégré à la convention collective garantissant de ne pas subir de mise à pied, ou de mise en disponibilité durant les trois prochaines années.

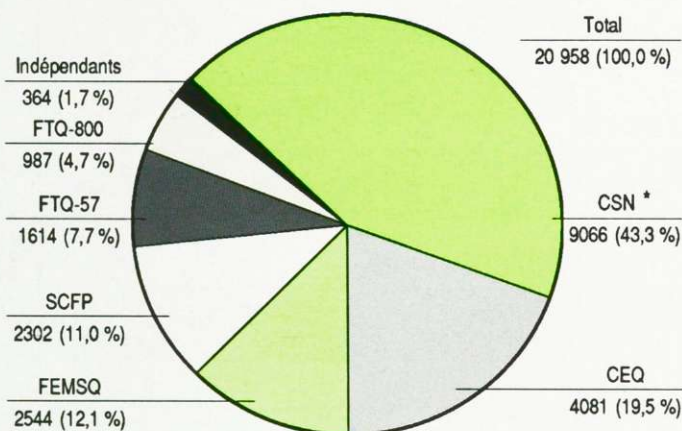
La FEESP-CSN exporte son entente

La FEESP-CSN a obtenu du gouvernement et des commissions scolaires que toutes les ententes à négocier dans le cadre de la restructuration scolaire avec les autres organisations syndicales soient concordantes, au grand bonheur des employé-es du soutien scolaire.

La FEESP-CSN : représentative du soutien scolaire

La Fédération des employées et employés de services publics de la CSN (FEESP-CSN) a toujours été l'organisation syndicale la plus nombreuse, la plus représentative des employé-es du soutien scolaire. Aussi, à chacune des négociations la FEESP-CSN a tracé la voie aux autres règlements intervenus pour les employé-es de ce secteur.

NOMBRE DE MEMBRES PAR ORGANISATION
SYNDICALE DANS LE SECTEUR SCOLAIRE
(PERSONNEL RÉGULIER SEULEMENT)



* N.B. : Ces chiffres ne tiennent pas compte des surveillants-es d'élèves (FEESP-CSN).

Source : Ministère de l'Éducation, DGRH, 1988-02-04

LE SECTEUR SCOLAIRE

Avant de tracer cette voie, la FEESP-CSN écoute ses membres. Ainsi, c'est d'abord en **conseil de secteur** que les employé-es de soutien provenant des commissions scolaires réparties sur l'ensemble du territoire québécois exercent **leur autonomie** et font valoir leurs besoins et intérêts spécifiques. Cette structure démocratique permet aux représentant-es de chaque syndicat de se rencontrer et de décider des orientations du secteur, principalement en ce qui concerne les négociations, puis d'acheminer les recommandations vers les as-

semblées générales des syndicats locaux. Le nombre de délégué-es de chaque syndicat participant au secteur soutien scolaire est proportionnel au nombre de membres. Une telle instance syndicale permet des gains tant au plan local (par la coordination et l'information échangée entre les syndicats), qu'au plan de la négociation provinciale.

DE NOMBREUX GAINS

- ☐ Outre l'accord conclu dans le cadre de la restructuration scolaire, la FEESP-CSN a vu, entre autres, à la reclassification des secrétaires d'écoles. La FEESP-CSN a donc obtenu, en novembre 1984, que 1200 secrétaires d'écoles soient reclassées et elle a alors négocié un salaire qui reflète leurs responsabilités et leurs tâches.
- ☐ Amélioration de la condition des surveillant-es d'élèves, des employé-es des services de garde, des employé-es de l'éducation aux adultes, des employé-es à statut précaire. Dans le cadre des négociations provinciales avec le gouvernement, la FEESP-CSN a obtenu, pour les employé-es occupant des postes précaires et temporaires : l'amélioration des mécanismes d'accès à des postes réguliers, et ce, en leur donnant préséance sur des candidat-es provenant de l'extérieur lorsque s'ouvrent des postes ; un droit de rappel valide pour une période de 18 mois (plutôt que 6 mois) ; et le versement du pourcentage du salaire alloué pour la prise des vacances sur chacune des payes.

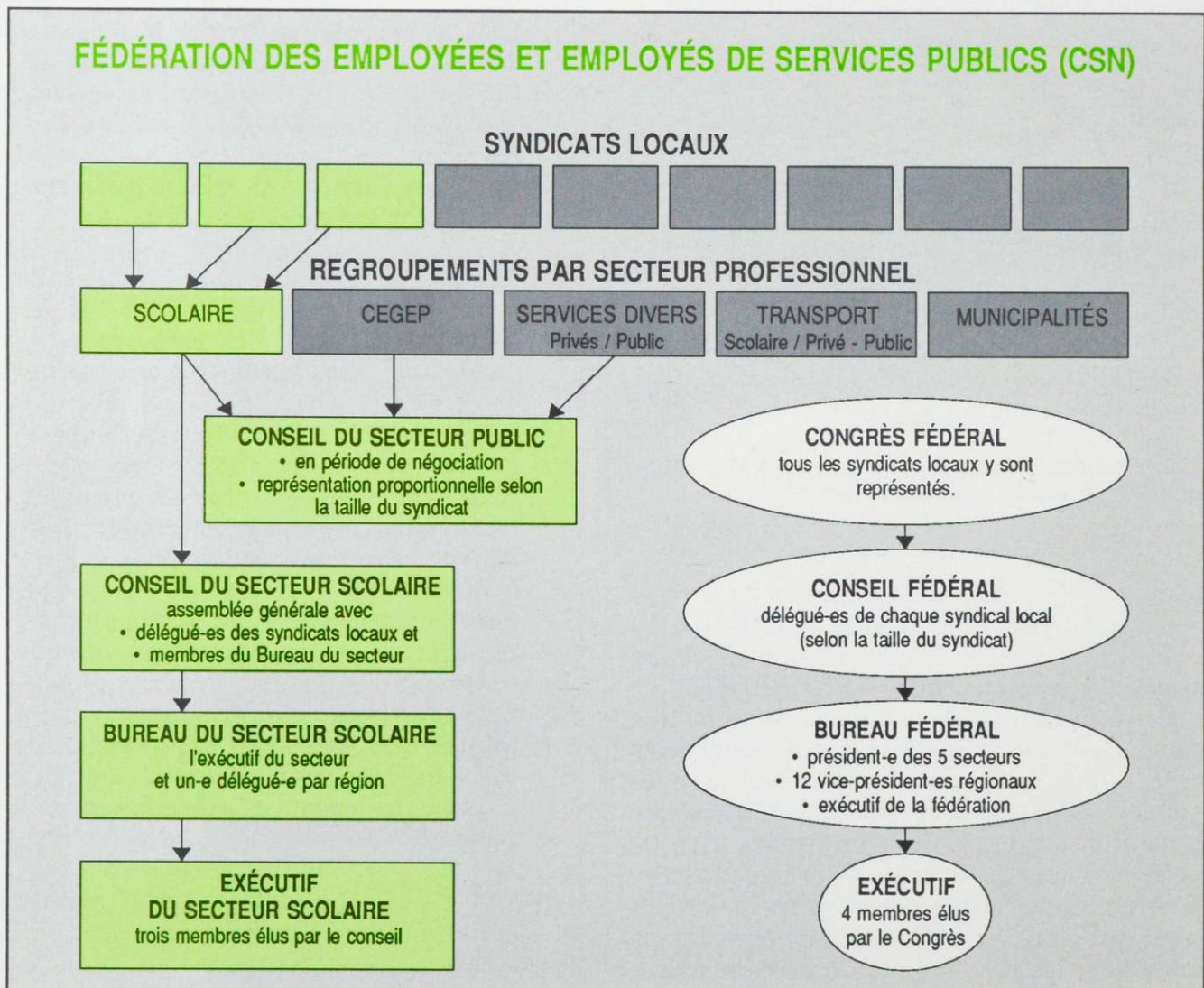
NB : À ces améliorations, il faut ajouter de nombreux gains locaux.

La CSN dans le secteur public : l'interlocuteur privilégié du gouvernement

Lorsqu'il s'agit de négocier une convention collective dans le secteur public, la CSN est l'interlocuteur privilégié du gouvernement. Et cela pour deux raisons principales :

- ❑ La CSN regroupe quatre fédérations représentant toutes les classes d'emplois dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des services publics et des services sociaux. Ces quatre fédérations sont : la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-es cadres du Québec (FPPSCQ-CSN).
- ❑ De plus, la CSN regroupe à elle seule plus du tiers des effectifs totaux du secteur public et parapublic québécois avec 125 000 syndiqué-es sur les 336 000.

NB: Enfin, les employé-es du secteur public peuvent aussi compter sur la solidarité de plus de 100 000 autres membres de la CSN évoluant dans le secteur privé et répartis sur l'ensemble du territoire québécois.



En 1944...



e n'est pas d'hier que la CSN et la Fédération des employé-es de services publics (FEESP-CSN) défendent la cause des employé-es du soutien scolaire. **Dès 1944**, la CSN organisait le premier syndicat de personnel de soutien dans une commission scolaire : **L'Association des concierges des écoles du District de Montréal (CÉCM)**. *C'est cependant dans les années 60 que la syndicalisation du personnel de soutien dans les commissions scolaires a connu, grâce au militantisme de la CSN et de la FEESP-CSN, sa période d'effervescence.* Se joignent alors à la CSN, par exemple, le personnel administratif de la CÉCM, le personnel de soutien du Saguenay/Lac-Saint-Jean, des Bois-Francs, de la Mauricie, de l'Estrie, des Laurentides, de Lanaudière, des régions de Granby, Sorel, Haut St-Maurice, Québec, Charlevoix, etc.

LES NÉGOCIATIONS

À cette époque, les négociations étaient locales. Il faut attendre 1972 et le premier «**front commun**» du secteur public pour assister à la première négociation provinciale. Si cette négociation de 1972 fut un succès, c'est entre autres parce qu'elle a su protéger les acquis locaux des syndicats alors affiliés

à la FEESP-CSN : la réduction des heures de travail l'été, les jours fériés supplémentaires, les vacances additionnelles, les congés sociaux, etc. La FEESP-CSN a d'ailleurs profité de ces négociations pour uniformiser (à la hausse) les salaires entre les employé-es des commissions scolaires d'une région à l'autre.

À cette époque, le personnel de soutien, s'il est syndiqué, c'est avec la CSN. Ce dynamisme, cette poussée de syndicalisation et cette force du nombre a permis d'imprimer, dès la première négociation provinciale, des conditions de travail respectables pour «**le monde ordinaire**».

Depuis, de période d'adhésion en période d'adhésion, la CSN a toujours continué d'augmenter son taux de représentativité dans le secteur scolaire. Et de période de négociations en période de négociations, cela se traduit par l'amélioration des conditions de travail et de vie des employé-es du secteur public, dont celles et ceux du soutien scolaire. Lors de la dernière ronde des négociations provinciales dans le secteur public, alors que le gouvernement a été arrogant et intransigeant, la CSN et ses fédérations du secteur public, dont la FEESP-CSN, ont obtenu des gains importants.

Les dernières négociations dans le secteur public

Malgré que la FTQ se soit rapidement contentée d'un 4 %, la CSN a réussi à négocier un contrat qui comprend, entre autres, une certaine indexation des salaires pour 1990-1991, une augmentation de 11 % de la contribution de l'employeur au régime d'assurances collectives, et 180 millions \$, près de la moitié de notre demande initiale, pour l'équité salariale. Des millions de dollars qui permettront des ajustements de salaires pour un groupe de 125 000 salarié-es, un groupe composé à 79 % de travailleuses.

AMÉLIORATIONS POUR LES EMPLOYÉ-ES DE SOUTIEN SCOLAIRE

Au niveau sectoriel (soutien scolaire), nous avons, durant ces négociations, amélioré nos conditions aux chapitres suivants : droits des employé-es qui ont un statut précaire, promotions temporaires et santé-sécurité au travail.

Des services du Conseil central



quel que soit votre lieu de résidence au Québec, la CSN assure aussi des services à tous ses membres grâce à ses 22 bureaux régionaux, qu'on appelle aussi Conseils centraux.

Parmi les 22 Conseils centraux de la CSN, on en retrouve dans les Laurentides, à Montréal et à Trois-Rivières

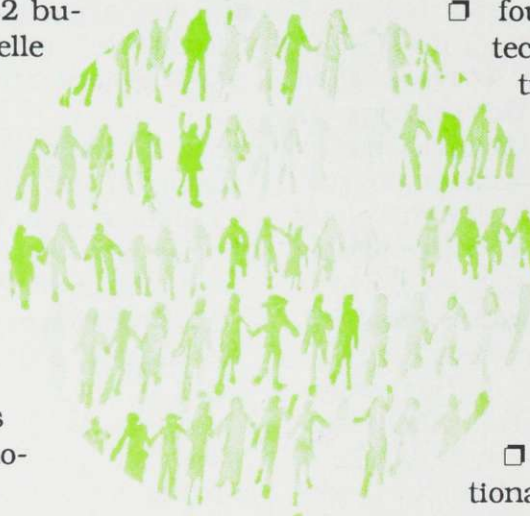
Les employé-es, ainsi que les officières et officiers d'un Conseil Central voient notamment à :

- ☐ développer la solidarité entre les membres de la CSN d'une même région au moment des négociations ;

- ☐ publiciser les luttes et les revendications des syndicats ;

- ☐ fournir l'appui professionnel et technique aux travailleuses et aux travailleurs aux prises avec des problèmes d'accidents ou de maladie du travail, et ce, notamment en plaidant les droits des syndiqué-es à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et à l'Assurance-chômage ;

- ☐ réaliser des campagnes nationales visant la création d'emplois, le désarmement nucléaire, le reboisement du Québec, l'environnement, etc.



La FEESP-CSN

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) regroupe plus de 300 syndicats représentant plus de 27 000 membres. La FEESP-CSN compte sept grands secteurs : municipalités, scolaire, CEGEP, transport scolaire, transport, services publics divers (dont plusieurs organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et services privés divers.

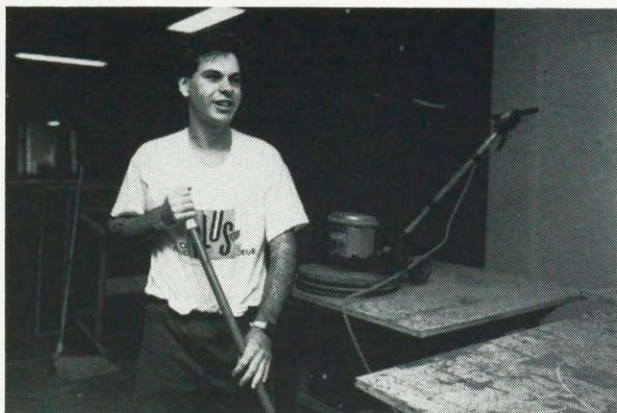
La Fédération assume les services de préparation, de négociation et d'application de la convention collective en mettant au service de ses membres des conseillères et conseillers compétents et disponibles.

Des services de la CSN

De plus, les membres de la FEESP-CSN ont aussi droit à une foule de services offerts par la CSN : information, juridique, mobilisation, recherche, santé-sécurité, etc.

Témoignages

Ces femmes et ces hommes travaillent dans des commissions scolaires. Ils nous expliquent brièvement pourquoi ils choisissent un syndicat CSN.



Pour les concierges

« Je veux rester membre de la CSN parce que celle-ci défend, entre autres, très bien les concierges ».

Yvan Martel, ouvrier d'entretien classe 2, trois ans d'ancienneté, Polyvalente Ste-Thérèse.



Proche du monde

« Moi, je choisis la CSN parce qu'elle est plus près du personnel de soutien ».

Ginette Thivierge, secrétaire, trois ans d'ancienneté, École secondaire d'Oka.



Un exécutif disponible

« Mon choix, c'est la CSN ! À cause de la disponibilité de l'exécutif et des très bons services que nous avons ».

Josée Mercure, technicienne en informatique, six ans et demi d'ancienneté, Place Sauvé, St-Eustache.



Un service personnalisé

« Avec la CSN, je peux dire qu'en plus d'un bon exécutif syndical, nous avons un bon service, c'est pratiquement un service personnalisé. En un mot, avec la CSN, nous ne sommes pas traités comme des numéros ».

Jean-Louis-Desrochers, magasinier classe 1, huit ans d'ancienneté, Polyvalente Ste-Thérèse.

Photos : Agence Stock - Horacio Paone

Liste des syndicats du soutien scolaire

FEESP



Nom des commissions Scolaires concernées

Commission Scolaire de Valleyfield
 Commission Scolaire des Moissons
 Commission Scolaire régionale Manicouagan
 Commission Scolaire de Bersimis
 Commission Scolaire des Chênes
 Commission Scolaire des Anses
 Commission Scolaire Miguasha
 Commission Scolaire des Îles
 Commission Scolaire Grande-Hermine
 Commission Scolaire Provençal
 Commission Scolaire des Cantons
 Commission Scolaire de Pontiac
 Commission Scolaire d'Aylmer
 Commission Scolaire Pierre-Neveu
 Commission Scolaire de la Haute Gatineau
 Commission Scolaire de Le Gardeur
 Commission Scolaire Berthier-Nord Joli
 Commission Scolaire Cascades L'Achigan
 Commission Scolaire de l'Industrie
 Commission Scolaire Régionale Blainville
 Deux-Montagnes
 Commission Scolaire des Laurentides
 Commission des Écoles Catholiques de
 Montréal (CÉCM)
 Réseau Scolaire Chomedey de Laval
 Commission Scolaire Abitibi
 Commission Scolaire Harricana
 Commission Scolaire Barraute-Senneterre
 Commission Scolaire du Nouveau-Québec
 Commission Scolaire de Quévillon
 Commission des Écoles Catholiques de
 Québec (CÉCQ)
 Commission Scolaire du Gouffre
 Commission Scolaire Laure Conan
 Commission Scolaire Régionale Pascal-Taché
 Commission Scolaire de la Pocatière
 Commission Scolaire de Montmagny
 Commission Scolaire de l'Islet-Sud
 Commission Scolaire Trois-Saumons
 Commission Scolaire de Lotbinière
 Commission Scolaire des Chutes de La
 Chaudière

Commission Scolaire de l'Élan
 Commission Scolaire Ancienne-Lorette
 Commission Scolaire Jeune-Lorette
 Commission Scolaire Montcalm
 Commission Scolaire Vallée de la Matapédia
 Commission Scolaire des Frontières
 Commission Scolaire des Basques
 Commission Scolaire de Rivière-du-Loup
 Commission Scolaire la Neigette
 Commission Scolaire de Témiscouata
 Commission Scolaire de la Ville d'Alma
 Commission Scolaire Régionale du Lac-Saint-
 Jean
 Commission Scolaire du Haut Saint-Maurice
 Commission Scolaire Val-Mauricie
 Commission Scolaire de Magog
 Commission Scolaire de Morilac
 Commission Scolaire Lac Mégantic
 Commission Scolaire la Sapinière
 Commission Scolaire de Coaticook
 Commission Scolaire de L'Asbesterie
 Commission Scolaire Catholique de
 Sherbrooke
 Commission Scolaire de Sorel
 Commission Scolaire Tracy
 Commission Scolaire Mont-Fort
 Commission Scolaire d'Iberville
 Commission Scolaire de Marieville
 Commission Scolaire St-Jean-sur-Richelieu
 Commission Scolaire de Thetford-Mines
 Commission Scolaire de Black Lake-Disraeli
 Commission Scolaire de Trois-Rivières
 Commission Scolaire Régionale des Vieilles
 Forges
 Commission Scolaire Samuel de Champlain
 Commission Scolaire de Victoriaville
 Commission Scolaire Prince Daveluy
 Commission Scolaire Jean-Rivard
 Commission Scolaire de Warwick
 Commission Scolaire de Sept-Îles
 Commission Scolaire de la Moyenne-Côte
 Nord